

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-6-4

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMMES C272 ET C772 OPÉRATIONS PILOTES POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

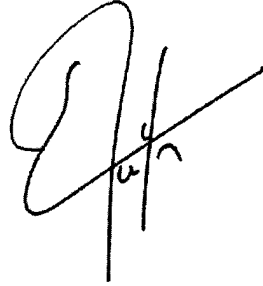
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de retenir les 2 opérations suivantes au titre des projets pilotes pour la maîtrise de l'énergie : l'étude sur la filière bois-énergie du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller et le Chantier école sur l'éco-construction (maison à ossature bois) de l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes (AFPA) de MULHOUSE,
- alloue une aide d'un montant maximum de 6 800 €, pour l'étude précitée du Pays Thur Doller, les crédits nécessaires étant inscrits au Programme C772 Chapitre 65 Nature 65735 Fonction 731,
- alloue une aide d'un montant maximum de 50.000 €, correspondant à un taux de 20 % pour le chantier école de l'AFPA de MULHOUSE, dont l'assiette est limitée aux dépenses de matériel (bois d'ossature, isolant, huisserie...) correspondant aux surcoûts induits par la démarche « basse consommation ». Les crédits nécessaires sont inscrits au Programme C272 Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 731,
- approuve les conventions correspondantes avec le Pays Thur Doller et l'AFPA et autorise le Président à les signer,
- retient au titre des projets pilotes pour la maîtrise de l'énergie l'opération de construction d'une maison de retraite de 53 lits selon les normes du label BBC (bâtiment basse consommation) par le Diaconat de COLMAR : cette opération pourra ainsi bénéficier d'une aide de 80 % pour l'AMO énergie et tester la nouvelle méthodologie « basse consommation » proposée,

- décide d'appliquer cette même méthodologie pour les projets menés sous maîtrise d'ouvrage du Département, qui se doit d'être exemplaire. Dans cette optique, le montant de l'AMO énergie des projets en cours pourrait être pris sur les crédits inscrits au titre du Programme de Maîtrise de l'Énergie (C07) : la nouvelle médiathèque départementale du Sundgau s'inscrit dans ce cadre.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions